REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace- Work-Fatherland

MINISTRY OF ENVIRONMENT AND PROTECTION OF NATURE

CCE / EIE N° 0 0 0 0 0 6 3

2 9 OCT 2009

CERTIFICAT DE CONFORMITE ENVIRONNEMENTALE

Le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature

- Vu la loi N° 96/12 du 5 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- Vu le décret N° 2005/0577/PM du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des Etudes d'Impact Environnemental ;
- Vu l'arrêté N° 0070/MINEP du 22 Août 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une Etude d'Impact Environnemental ;
- Vu le rapport de Comité Interministériel de l'Environnement ;

Considérant les nécessités de service,

Certifie que:

LA SOCIETE PALLISCO B.P. 394 DOUALA - CAMEROUN

a effectué toutes les procédures techniques nécessaires et respecté la réglementation en matière d'Etude d'Impact Environnemental pour le projet d'exploitation des UFAS regroupées 10 041, 10 042 et 10 044.

Au vu de cette étude d'impact environnemental préalable au démarrage de ce projet, il est délivre le présent Certificat de Conformité Environnementale pour servir et valoir ce que de droit.-

Le Ministre Délégné